



## Contestation décision d'assurance

Par **Gipsydu10**, le **22/07/2011** à **11:37**

Bonjour,

Après un accident de la route, j'ai envoyé mon constat amiable à mon assurance qui a décidé que j'étais responsable à 50 pour cent.

Je souhaite contester cette décision, mais je ne sais pas comment faire, sachant que cette assurance n'a pas de locaux dans la ville où je réside.

Dois-je rappeler la personne qui s'est chargée de mon dossier pour lui dire que selon l'article R415-10 du code de la route je suis dans mon droit? Mais que dois-lui dire d'autre?

Merci pour vos réponses.

Gipsydu 10

Par **alterego**, le **23/07/2011** à **10:19**

Bonjour

Votre assureur semble s'être enfermé dans son barème conventionnel. Sa décision est aussi dictée par les cases cochées sur le constat amiable.

Merci de décrire les caractéristiques de ce sens giratoire, les circonstances de l'accident, points de choc sur les véhicules, les cases cochées par chacun sur le constat.

Cordialement

Par **Gipsydu10**, le **23/07/2011 à 10:32**

Merci de répondre aussi rapidement.

Voici les circonstances:

J'allais entrer sur un rond-point, et prendre la route d'en face. Venant d'une route à deux voies, je me suis donc positionnée à droite. Il y avait une voiture positionnée sur ma gauche. Nous nous sommes donc engagées ensemble sur le rond-point.

Le problème est que cette personne s'est mise à gauche, mais pour aller également en face! De ce fait, le conducteur s'est dépêché de passer devant moi, m'a fait une queue de poisson, ce qui fait que je suis rentrée dans sa voiture.

Mon aile avant gauche a tapé dans son aile arrière droite.

J'ai précisé sur le constat que le conducteur n'avait pas respecté le fait de ce mettre à droite pour aller en face, or, la personne de l'assurance m'a répondu que cela n'était pas une obligation mais un conseil.

Il a également ajouté que d'après le constat, il n'était pas déterminable de savoir qui avait coupé la priorité à l'autre. Or, je ne vois pas comment dans ma position j'aurais pu lui couper la priorité...d'autant que d'après l'article R415-10 du code que je viens de découvrir, "Tout conducteur abordant un carrefour à sens giratoire est tenu, quel que soit le classement de la route qu'il s'apprête à quitter, de céder le passage aux usagers circulant sur la chaussée qui ceinture le carrefour à sens giratoire."

Je ne sais donc pas quoi faire...qu'en pensez vous??

Encore merci pour vos réponses.

Par **alterego**, le **23/07/2011 à 15:22**

L'article du Code de la Route que vous citez ne vous donne aucune priorité. **Il précise seulement que vous étiez, l'un comme l'autre, débiteurs de la priorité par rapport aux véhicules qui y circulaient déjà.**

Entre vous, circulant sur le sens giratoire, l'accrochage relève de l'accident de changement de file ou de celui de choc arrière. Chacun pouvant être envisagé.

L'assureur aura fondé sa décision à partir des cases cochées et croquis du constat amiable.

Même si vos chances d'aboutir sont minces, vous jugez devoir contester celle-ci ne vous en privez pas.

Cordialement

Par **mimi493**, le **23/07/2011 à 15:33**

[citation]J'allais entrer sur un rond-point, et prendre la route d'en face. Venant d'une route à

deux voies, je me suis donc positionnée à droite. Il y avait une voiture positionnée sur ma gauche. Nous nous sommes donc engagées ensemble sur le rond-point.  
Le problème est que cette personne s'est mise à gauche, mais pour aller également en face!  
[/citation]  
A noter que les règles de conduite disent qu'on doit, si on va en face, se mettre dans la file la plus intérieure du rond-point.  
Donc si on veut aller tout droit, il faut se mettre sur la file de gauche, la file de droite étant pour tourner sur la 1ère à droite dans le rond-point

Par **chaber**, le **23/07/2011** à **18:52**

[citation]A noter que les règles de conduite disent qu'on doit, si on va en face, se mettre dans la file la plus intérieure du rond-point.  
Donc si on veut aller tout droit, il faut se mettre sur la file de gauche, la file de droite étant pour tourner sur la 1ère à droite dans le rond-point [/citation]  
La question 32.9 des écoles de conduite présente une photo d'un véhicule sur la 2ème voie à l'entrée d'un rond-point  
Suis-je bien placé pour aller en face A ou B  
pour aller à gauche ou faire demi-tour C ou D  
  
les bonnes réponses sont B et C  
  
Désolé Mimi493, vous êtes recalée